

**PROCES VERBAL DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 AVRIL 2018**

Président : M. Didier LAUBÉRAT

Secrétaire : Mme Isabelle CARDOSO

Présents : MM Didier LAUBÉRAT, Jean-Claude MATRAT, Daniel GARNIER, Damien DUQUESNOY, Denis LOKIETEK, Daniel MARGUERON, Alain DAY, Gérard BRUGNIAUX.

Mmes Christiane MICHIT, Maryse COULON, Marie-Jeanne LABRY, Marie MAZY, Isabelle CARDOSO, Mme Emilie GUYNOT (arrivée à 19h18).

Absents: Elisabeth ANDRE, Emilie GUYNOT (arrivée à 19h18).

Mme Elisabeth ANDRE donne pouvoir à Mme Marie MAZY, Mme Emilie GUYNOT donne pouvoir à Isabelle CARDOSO.

Approbation du compte-rendu du 15 Mars 2018 : 1 modification à faire :

Dans le paragraphe de Présentation Ages et Vie, modifier la phrase : « Le but est de construire et de gérer des domiciles partagés pour un public vieillissant et en perte d'autonomie et éviter l'EHPAD » : suppression **et éviter l'EHPAD**.

### **DELIBERATIONS :**

Le Conseil émet un avis favorable aux délibérations suivantes :

→ Fixation des taux 2018 :

Les différents taux d'imposition ayant été augmentés lors du budget primitif 2017, il est proposé de les maintenir identiques pour l'année 2018.

Pour rappel, ils sont égaux à :

12,25 % pour la taxe d'habitation,

15,81 % pour la taxe foncier bâti,

51,33 % pour la taxe foncier non bâti.

Le produit fiscal attendu est 381 146 € en légère hausse par rapport à 2017.

Le Conseil valide le maintien des taux identiques pour l'année 2018 (unanimité).

→ Vote des amortissements 2018:

En 2017, il n'y a pas eu de travaux pouvant donner lieu à amortissement. Par contre des travaux amortis sur la période 2013-2017 disparaissent du tableau. Le nouveau montant à prendre en compte devient 2 183,43 €.

Le Conseil valide l'inscription de ces amortissements au budget primitif 2018 (unanimité).

→ Intégration des frais d'études :

Un solde de frais d'études de la société AMD pour le club du Chambon a été réglé en 2017 : 300 €.

Il faut aussi intégrer les 2 400 € de frais d'étude de faisabilité pour ce même bâtiment puisque les travaux ont été exécutés.

Enfin les travaux du programme d'accessibilité des bâtiments communaux étant en cours, il est également possible d'intégrer le coût de la mission de diagnostic qui avait été faite par la société SICA Centre-Est, pour un montant de 3 360 €. C'est donc un montant total de 6 060 € qu'il faut intégrer afin qu'il soit pris en compte dans les états déclaratifs pour l'attribution du fonds de compensation de la TVA.

Le Conseil valide l'intégration de ces frais d'étude au budget principal 2018 (unanimité).

→ Vote du budget principal 2018 :

**Section de fonctionnement** : budget qui s'élève à 1 056 608 €.

Principales dépenses de fonctionnement :

- 306 060 € de charges de personnel et frais assimilés
- 236 480 € de charges à caractère général
- 97 436 € d'atténuations de produits
- 94 950 € d'autres charges de gestion courante
- 299 982 € de virement à la section d'investissement

Principales recettes de fonctionnement :

- 445 471 € en impôts et taxes
- 260 840 € en dotations et participations
- 31 200 € en vente de produits fabriqués et prestations de services
- 266 093 € de résultat d'exploitation reporté

**Section d'investissement** : budget qui s'élève à 463 827 €.

Principales dépenses d'investissement :

- Remplacement chaudière à la bibliothèque
- Remplacement chauffe-eau école maternelle
- Achat terrain cadastré n° AC 614 et AC 616
- Rénovation du petit local de la cantine
- Coffret prises de courant Place de la Mairie
- Passerelle stade du Chambon
- Défibrillateur au stade
- Menuiseries extérieures école primaire

Principales recettes d'investissement :

- 299 982 € en virement de la section d'exploitation
- 91 352 € en dotations, fonds divers et réserves
- 45 600 € en produits des cessions d'immobilisation (vente boucherie)
- 18 633 € en subventions d'investissement
- 47 200 € de FCTVA

Le Conseil vote le budget principal 2018 (unanimité).

→ Vote du budget de la Croix Jeangoux 2018:

Pour ce budget, il faut prendre en compte côté dépenses :

- le solde des honoraires géomètre et maîtrise d'œuvre par Pierre Franc pour un montant de 3 660 €,
- le solde des travaux de voirie par Eurovia pour un montant de 33 000 €,
- les travaux Orange pour les télécommunications pour un montant de 1 300 €

Compte tenu du déficit reporté de l'année 2017 qui était 210 084,70 €, le total des dépenses à prendre en compte est 247 544,07 €.

Afin d'équilibrer ce budget, les recettes doivent être égales au montant des dépenses soit 247 544,07 €.

A ce jour, 110 772 € de recettes ont été enregistrées correspondant à la vente de 3 terrains.

Des jeux d'écriture pour un montant 39 330 € sont intégrés pour la gestion des stocks de terrains vendus qui doivent être progressivement sortis de notre inventaire.

Le Conseil valide le budget primitif de la Croix Jeangoux pour l'année 2018 (unanimité).

→ Vote du budget micro-crèche 2018:

Les travaux de construction de la micro-crèche sont en cours. Au vu du planning fourni par l'architecte, la date d'ouverture de la structure est programmée pour le 2 novembre 2018. Aussi faut-il établir pour 2018 un budget de fonctionnement pour les deux derniers mois de l'année. En effet, il sera nécessaire de recruter le personnel (1 éducateur jeune enfant, 1 Auxiliaire de

Puériculture, 1 CAP Petite Enfance) et de faire l'acquisition de tout le matériel nécessaire au bon fonctionnement de la structure. L'exercice est délicat car c'est une nouvelle gestion à mettre en œuvre.

Le Conseil valide le budget primitif micro-crèche pour l'année 2018 (1 abstention, unanimité).

→ Recrutement agent job d'été:

Concernant notamment l'entretien des espaces verts, il est nécessaire d'employer un agent pendant les congés des agents titulaires. Aussi, comme l'année passée, l'information sera diffusée dans les commerces, le site et les panneaux d'affichage. Aussi, il est proposé de signer un contrat de 8 semaines pour la période de juillet et Août.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un contrat de 8 semaines ou 2 contrats de 4 semaines pour l'été (unanimité).

→ SEMCODA : conditions de partenariat:

Suite aux différents échanges avec le bailleur social Semcoda, concernant le projet de construction d'un immeuble place de la mairie avec un volet maison de santé et commerce et un volet logements (parcelles cadastrés section AC n° 395- n° 396- n° 699 et n° 700), il est proposé de valider les conditions de partenariat émises par Semcoda :

- construction d'un commerce et d'un local pouvant accueillir les professions médicales et paramédicales.
- Construction de 3 logements financés par un Prêt PLUS et 1 logement financé par un Prêt PLAI.

Une mise à disposition du foncier sera réalisée dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans à compter de l'achèvement des constructions donnant lieu au versement d'un loyer unique payé d'avance d'un montant de 232 000 € H.T.

La commune quant à elle versera à la SEMCODA une subvention d'équipement d'un montant de 232 000 € H.T.

A l'issue du bail, les logements seront propriété de la Commune.

Une commission départementale doit se tenir à l'automne et une commission régionale en février 2019 en vue d'obtenir les agréments pour les prêts nécessaires à la construction des logements.

Le Conseil valide les conditions de partenariat émises par la SEMCODA (unanimité).

→ Ages et Vie : convention de cession de terrain:

Suite à la présentation de M. Perrette cofondateur de la société Ages & Vie Habitat, le 15 mars 2018 et au débat qui s'en est suivi, suite à la réunion d'information spécifique réalisée le 3 avril et aux différents échanges avec les conseillers municipaux, il est proposé d'officialiser le partenariat avec Ages et Vie en posant les bases et conditions de cession du terrain (parcelle cadastrée section AC n° 759p) et des clauses suspensives induites.

La cession se réaliserait selon les modalités suivantes : le terrain serait vendu au prix de 31 500 € H.T, soit 17,50 €/m<sup>2</sup>.

La vente du terrain serait assortie de clause contractuelle.

Après avoir consulté 3 mairies (Saulon la chapelle, Perrigny, GrandFontaine) ayant réalisé le projet ou en cours, il s'avère que les retours sont positifs.

Le Conseil valide la convention de cession de terrain à Ages et Vie (1 abstention, unanimité).

→ Demande de subvention CUCM pour rampe agence postale:

Dans le cadre des normes de la mise en accessibilité des bâtiments communaux, il est nécessaire de réaliser un aménagement pour l'agence postale. Celui-ci nécessite le changement de la porte, la création d'une rampe et d'une rambarde de sécurité, de bandes podotactiles...

Ce type de réalisation est subventionnable par la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau au titre de l'accessibilité à hauteur de 50%. Aussi, il est demandé d'autoriser la demande de subvention pour ce dossier.

Pour info, la commission accessibilité se réunira fin juin.

Le Conseil valide la demande de subvention auprès de la CUCM pour une rampe à l'agence postale (unanimité).

→ Convention conservatoire du Creusot :

Depuis plusieurs années, la municipalité essaye de mettre en place un dispositif pour faciliter l'accès à la culture pour les jeunes de la commune. Un travail a été accompli avec le Conservatoire de la Ville du Creusot.

Par une convention, la commune de Marmagne formalise ainsi un partenariat concernant les disciplines suivantes :

Musique - Danse - Arts Plastiques - Atelier de Pratiques Théâtrales

Par cette action, les deux communes souhaitent mettre en œuvre un service public visant à :

- Offrir aux familles un accès aux pratiques artistiques.
- Permettre aux familles de bénéficier de tarifs de cotisations préférentiels, pour les jeunes de 18 ans et moins.
- Permettre à tous les élèves accueillis de découvrir des lieux adaptés à la pratique artistique (Conservatoire, studio de danse, salle de théâtre, salle d'arts plastiques Pierre Leygonie, L'ampli).

Concernant la partie administrative, le Conservatoire établira le titre de paiement à la commune de Marmagne qui à son tour établira le titre à la famille minoré de 20%.

Le Conseil valide l'aide aux jeunes de 18 ans et moins à hauteur de 20 % (unanimité).

## **INFORMATIONS :**

### 01 Installation des compteurs Linky:

Les compteurs Linky seront installés sur notre commune entre le mois de Juin 2018 et Janvier 2019.

## **AGENDA :**

Foire aux plantes le dimanche 6 Mai.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

M. Gérard Brugniaux : Qu'en est-il des Jeudis de Pays ?

La CCGAM ne veut plus des Jeudis de Pays, bien que ce ne soit pas déficitaire. Il n'y aura donc plus de Jeudis de Pays dans la nouvelle organisation.

Question commune : explication des compteurs Linky :

C'est une loi et une norme européenne, il n'y a pas lieu de refuser. Enedis sous-traite l'installation des compteurs à des entreprises privées, il faut bien surveiller le travail effectué. Concernant les ondes, il n'y a pas d'onde car cela passe par le courant porteur.

Séance levée à 20h00.